

208C0696
FR0000051070-FS275

15 avril 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MAUREL ET PROM

(Euronext Paris)

Par courrier du 14 avril 2008, la société anonyme MAUREL ET PROM (12, rue Volney, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2008, le seuil de 5% de son capital et détenir 6 038 174 de ses propres actions, soit 5,01% de son capital (1).

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MAUREL ET PROM dans le cadre du programme de rachat d'actions soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 14 juin 2007.

(1) Sur la base d'un capital composé de 120 533 917 actions.